



Aurillac, le 10 février 2025

Monsieur Karim BENMILOUD
Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand
Académie de Clermont-Ferrand
3 Avenue Vercingétorix
63000 Clermont-Ferrand

Monsieur le Recteur,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre profonde incompréhension et de notre vive opposition au projet de suppressions de postes dans le département du Cantal.

Le Gouvernement a clairement affiché son engagement, dans le cadre du projet de loi de finances 2025, de ne supprimer aucun poste dans le premier degré à l'échelle nationale. Pourtant, l'application académique de cette décision se traduit par une suppression de 31 postes dans l'Académie de Clermont-Ferrand, dont 11 dans le seul département du Cantal, soit plus du tiers des suppressions.

Or, si la démographie scolaire diminue en France avec une perte annoncée de 98 000 élèves, notre département, lui, n'enregistre qu'une baisse limitée de 145 élèves. En toute logique, l'effort de redéploiement des moyens aurait dû être proportionnel et équitablement réparti. Pourtant, nous constatons que le Puy-de-Dôme, qui enregistre une baisse de 758 élèves, ne subit qu'une suppression d'un seul poste, tandis que notre département se retrouve massivement ponctionné.

Cette répartition défavorable est totalement injustifiable et ne tient aucunement compte des réalités de nos territoires ruraux. Nous rappelons que l'école est un service public essentiel dans nos communes et qu'elle joue un rôle bien plus large que la simple transmission des savoirs. Elle est un vecteur de cohésion sociale, d'attractivité pour nos territoires et un élément central du maintien des familles en milieu rural.

Le programme « France Ruralité », présenté en 2023 par l'ancienne Première ministre Mme Élisabeth Borne, visait précisément à garantir une visibilité à trois ans sur les effectifs et les postes dans l'éducation nationale afin d'éviter les coupes brutales et permettre aux collectivités d'anticiper et de s'adapter. Cet engagement, censé être une avancée majeure pour les territoires ruraux, est aujourd'hui totalement ignoré dans le Cantal.

Loin de donner la stabilité promise, les décisions actuelles renforcent le sentiment d'abandon et d'injustice ressenti par les élus et les familles cantaliennes. Nous ne pouvons accepter que notre département, qui a déjà payé un lourd tribut en matière de restructurations scolaires ces dernières années, soit une fois encore sacrifié.

Ces suppressions de postes mettent en péril l'équilibre de nombreuses écoles rurales, en augmentant le nombre d'élèves par classe, en réduisant la capacité d'accompagnement pédagogique et en dégradant les conditions de travail des enseignants. Or, nous savons que l'encadrement pédagogique de qualité est un levier fondamental pour l'égalité des chances et que chaque poste supprimé en zone rurale a des conséquences bien plus profondes que dans les zones urbaines où l'offre éducative est plus dense.

Nous réaffirmons avec force notre opposition totale à toute suppression de poste dans le Cantal sauf accord explicite des conseils municipaux concernés. Par ailleurs, la baisse des effectifs ne peut être le seul critère justifiant une suppression de postes, notamment dans les territoires ruraux où l'éloignement des écoles, la diversité des niveaux dans une même classe et la difficulté à recruter des enseignants doivent être des paramètres prioritaires dans la réflexion académique.

Face à cette situation inacceptable, nous demandons avec force une révision immédiate de la ventilation des suppressions de postes à l'échelle académique pour que le Cantal ne soit pas une fois encore injustement pénalisé.

Nous vous demandons donc solennellement de revoir ces décisions et de geler toute suppression de poste dans le Cantal tant qu'un réel dialogue avec les élus locaux n'aura pas eu lieu. Nous vous proposons de nous rencontrer dans les plus brefs délais afin d'échanger sur ce sujet essentiel pour l'avenir de notre département.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jean-Yves BONY
Député du Cantal



Bernard DELCROS
Sénateur du Cantal



Vincent DESCOEUR
Député du Cantal



Stéphane SAUTAREL
Sénateur du Cantal